

Monsieur Kersanté,

J'ai bien reçu le questionnaire que vous m'avez envoyé au nom de l'AVA, et je vous en remercie.

En préambule aux réponses qui sont formulées ci-après, je me permets d'attirer votre attention sur le texte que notre groupe d'opposition a publié dans « Le Mag de Pléneuf-Val-André » n°26. Ce texte, repris en annexe au présent courrier, constitue un gage de la sincérité de notre réponse quant à notre volonté d'associer à nos projets l'ensemble des citoyens de notre commune et en particulier le monde associatif, et cela dès leur phase amont.

Par conséquent, soyez assuré que nous considérons les associations comme de véritables partenaires, et nous répondons « Oui » aux 9 questions qui figurent dans la partie « Concertation » de votre questionnaire.

Sur le point particulier du PLU, il est essentiel que la commune puisse en garder la responsabilité, et nous sommes tout à fait prêts à associer l'AVA à son évolution.

Les questions qui figurent en dernière page du questionnaire sont pour certaines plus complexes et devront être débattues largement. Cela dit, nous nous engageons d'ores et déjà à rétablir un dialogue constructif avec Lamballe Terre et Mer pour notamment traiter les sujets que vous citez (concertation sur les travaux, transports en commun, ramassage des ordures et période estivale).

Enfin, je vous informe qu'une réunion publique de notre liste se tiendra Salle du Guémadeuc le mercredi 11 mars à 19h30. Nous pourrions à cette occasion développer certains des thèmes que vous évoquez dans votre questionnaire.

Bien cordialement,
Delphine de Chouly

ANNEXE : Opinion de l'opposition, Le Mag n°26 (janvier/février 2026)

En matière de participation citoyenne et de démocratie locale, le bilan de la municipalité est largement perfectible (Conseil Economique Social Environnemental Local) ou même carrément indigent (demi-heure citoyenne, service « Allo Monsieur le Maire », consultations ou référendums locaux).

Les récents échanges entre un collectif d'habitant.e.s du port de Dahouët et le Maire sur les travaux d'aménagement concernant l'accès au port et une partie du quai des Terre-Neuvas illustrent ce grave déficit de concertation ; en effet, les riverains, avant d'être éconduits, souhaitaient simplement « être écoutés sans esprit guerrier dans une démarche constructive pour amender le projet et l'aider à évoluer ».

Rappelons à ce propos que la concertation « classique » et la concertation facultative prévues par le code de l'urbanisme visent à informer le public et à lui permettre de donner son avis en amont, lors de l'élaboration d'opérations d'aménagement, de construction ou de renouvellement urbain. Le caractère obligatoire ou facultatif dépend de la nature et de l'impact du projet mais, au-delà, la mise en place d'une concertation réussie reste hautement recommandable si le but est d'anticiper les objections afin d'optimiser la qualité des réalisations.

Il s'agit donc de proposer une bonne articulation entre les instances représentatives et une vie locale plus impliquée et, donc, plus participative. La manière dont il est possible d'associer nos concitoyen.ne.s à des projets diversifiés (révision d'un plan de circulation, aménagement d'un nouveau quartier ou encore programmation culturelle de la Ville) est essentielle. Cela ne peut pas se réduire à un simple exercice de communication pour imposer la vision officielle du projet. Une concertation loyale doit offrir la possibilité d'avoir une influence réelle sur la décision ce qui suppose l'existence de marges de manœuvre substantielles dans les dossiers soumis au débat...

Excellente année 2026...Écologique, solidaire et citoyenne !